



COMMUNE DE FRIESENHEIM

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 9 AVRIL 2025

Le conseil municipal de la commune de Friesenheim, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour et adressée avant la présente séance, s'est réuni en séance ordinaire publique, le mercredi 9 avril 2025 à 19 h 30 dans la salle de la mairie sous la présidence de monsieur le maire, René Eggermann.

Date de la convocation : 3 avril 2025.

Membres présents : Maurice Schuhler, Pascal Rumberger, Eric Vautrin, Edith Thurner, Eric Fritsch, Céline Schneider, Béatrice Roussotte, Jean-Frédéric Fritsch¹, Jérémie Oberlé, Mathias Klumb, Philippe Ehrmantraut.

Membres absents excusés : Raphaël Klumb, Mireille Engel, Cathy Martin.

Assiste : madame Frédérique Thiétry, secrétaire de mairie.

Monsieur le maire ouvre la séance et propose au conseil municipal, la modification suivante à l'ordre du jour :

- Retrait du point n° 9 « Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) : mise à jour du diagnostic et du plan d'actions des risques psychosociaux » et de le remplacer par le point suivant « autorisation donnée au maire pour ester en justice ».

Les conseillers municipaux acceptent la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR RECTIFIÉ

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation et signature du procès-verbal du 18 février 2025.
3. Adoption du compte financier unique 2024 – budget principal
4. Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024.
5. Subventions aux associations et autres organismes.
6. Attribution de subventions exceptionnelles à l'école de Friesenheim.
7. Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2025.
8. Approbation budget primitif de l'exercice 2025.
9. Autorisation donnée au maire pour ester en justice.
10. Divers et informations.

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Le conseil municipal, sur proposition de monsieur le maire :

DÉSIGNE monsieur Éric Vautrin, comme secrétaire de séance.

Approuvé à l'unanimité.

Monsieur Eric Vautrin procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

2. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DU 3 DÉCEMBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2025, affiché et adressé à chaque conseiller est approuvé à l'unanimité et signé par les membres présents.

3. ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

(Arrivée de Jean-Frédéric Fritsch à 19h46)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le certificat administratif du 1^{er} octobre 2024 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Friesenheim ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Friesenheim ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes			
Prévision budgétaire totale	293 408,08 €	459 602,03 €	753 010,11 €
Recettes réalisées	257 310,25 €	505 643,65 €	762 953,90 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Autorisation budgétaire totale	567 266,35 €	499 602,03 €	1 066 868,38 €
Dépenses			
Dépenses réalisées	230 800,31 €	436 708,53 €	667 508,84 €
Restes à réaliser	285 346,21 €	0,00 €	285 346,21 €
Différence entre les titres et les mandats)	26 509,94 €	68 935,12 €	95 445,06 €
Résultats antérieurs reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	26 509,94 €	68 935,12€	95 445,06 €
Différence entre les restes à réaliser	- 285 346,21 €	0,00 €	- 285 346,21 €
Résultat cumulé	- 258 836,27 €	68 935,12 €	-189 901,15 €

Avant de passer au vote, monsieur le maire s'est retiré pour laisser la présidence à monsieur le premier adjoint, Maurice Schuhler.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **CONSTATE** la concordance des chiffres de l'ordonnateur avec ceux du comptable et approuve le compte financier unique de 2024.

- **DONNE** pouvoir à monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur le maire à son retour, reprend la présidence de la séance et remercie les membres du conseil pour leur confiance.

4. AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

En application de l'instruction budgétaire et comptable M 57, il convient de décider de l'affectation de l'excédent de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024 et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	Réalisations
Dépenses	436 708,53 €
Recettes	505 643,65 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice	68 935,12 €
Excédent antérieur reporté de 2023	40 000,00 €
Résultat de fonctionnement de clôture	108 935,12 €

Après constatation du résultat de fonctionnement qui présente un excédent de fonctionnement de **108 935,12 €**, l'assemblée délibérante peut affecter ce résultat en tout ou partie :

- soit au financement de la section d'investissement,
- soit au financement de la section de fonctionnement.

Le résultat d'investissement reporté d'un montant excédentaire de **300 368,21 €** fait l'objet d'un simple report dans la même section au compte 001.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 2311-5, R 2311-11 et R 2311-12 ;

Vu le compte financier unique 2024 du budget primitif de la commune, approuvé par délibération du conseil municipal de ce jour ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide d'affecter au budget primitif 2025, le résultat de la manière suivante :

➤ **Le résultat d'exploitation de fonctionnement de 108 935,12 €** est affecté au compte 002 "Résultat reporté en fonctionnement" réparti, par opération d'ordre, de la manière suivante :

- Virement de la section de fonctionnement : 80 785,12 € (chap. 021)
- Transfert à la section d'investissement : 80 785,12 € (chap. 023)

Adopté à l'unanimité.

5. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, monsieur le maire présente au conseil municipal l'ensemble des subventions versées en 2024 aux associations locales et caritatives et propose de les reconduire pour l'année 2025, comme suit :

NOM DE L'ASSOCIATION	SUBVENTION PROPOSEE
AFRIKARITE ALSACE	50,00 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FRIESENHEIM	305,00 €
AMIS DU MEMORIAL DE L'ALSACE MOSELLE	50,00 €
AMIS DU PELERINAGE DE NEUNKIRCH	150,00 €
ASSOCIATION DUO DYNAMIQUE	150,00 €
ASSOCIATION SPORTIVE DIEBOLSHEIM FRIESENHEIM	750,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS RHIN	50,00 €
CHORALE UNION SAINTE CECILE	200,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE	100,00 €
CULTURE ET BILINGUISME	50,00 €
LA PREVENTION ROUTIERE	25,00 €
LES CIGOGNEAUX DU RIED	150,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50,00 €
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	15,00 €
MYOPATHES DE FRANCE ASSOCIATION	15,00 €
SCLEROSES EN PLAQUES ASSOCIATION	15,00 €
SOCIETE D'HISTOIRE DES QUATRE CANTONS	50,00 €

Montant total à prévoir au budget 2025 (compte 65748) : 2 175 €

Le conseil municipal a examiné en détail l'ensemble des subventions attribuées en 2024 aux associations locales et caritatives et décide de les reconduire pour l'année 2025.

Pour se prémunir d'une situation de conflit d'intérêts, monsieur l'adjoint, Éric VAUTRIN, président du Souvenir Français n'a pas pris part au vote.

Adopté à 11 voix pour et 1 abstention.

6. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ÉCOLE DE FRIESENHEIM

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la demande formulée par madame Patricia GONZALEZ, directrice d'école du RPI WITTERNHEIM/FRIESENHEIM qui sollicite des subventions pour la prise en charge des frais de transport des deux classes de Friesenheim, pour les sorties suivantes :

- Représentation du cirque Arlette Gruss, le 6 mai 2025 à Colmar, les frais de transport s'élèvent à 248 € TTC.
- Sortie de fin d'année, le 01/07 à la ferme d'Argentin à Lièpvre, les frais de transport s'élèvent à 355 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de prendre en charge des frais de transport pour la représentation du cirque Arlette Gruss, le 6 mai 2025 à Colmar, d'un montant de 248 € TTC.
- de prendre en charge des frais de transport pour la sortie de fin d'année, le 1^{er} juillet 2025 à la ferme d'Argentin à Lièpvre, d'un montant de 355 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

7. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ DIRECTE LOCALE 2025

Monsieur l'adjoint au maire, Éric Vautrin présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2025 et de les maintenir à :

TAXE	Taux 2025
Taxe foncière bâtie (TFB)	18,98 %
Taxe foncière non bâties (TFPB)	28,54 %
Taxe d'habitation (TH)	14,46 %

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 undecies et 1639 A du code général des impôts

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- décide de ne pas augmenter les taux communaux pour l'année 2025 ;
- charge monsieur le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux, de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Adopté à l'unanimité.

8. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EXERCICE 2025

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin soumet à l'assemblée le budget primitif 2025, arrêté lors de la réunion de préparation budgétaire de la commission des finances du 27 mars 2025 et qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement	Réalisations
Dépenses	622 752,12 €
Recettes	622 752,12 €

Section d'investissement	Réalisations
Dépenses	536 024,33 €
Recettes	536 024,33 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :
Vu le projet du budget primitif 2025,

- Approuve le budget primitif 2025 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, en recette et dépenses pour 622 752,12 € ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement, en recettes et dépenses pour 536 024,33 € ;

Adopté à l'unanimité.

9. AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ESTER EN JUSTICE

Monsieur le maire informe l'assemblée que la commune souhaite engager une action en justice contre l'État concernant le refus de versement du Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) pour les travaux réalisés sur l'atelier municipal.

La préfecture considère que cet atelier ne relève pas du domaine public, mais du domaine privé de la commune, ce qui exclut les dépenses engagées de l'éligibilité au FCTVA.

La commune conteste fermement cette interprétation et estime que l'atelier municipal, de par sa nature et son affectation aux services techniques de la commune, constitue un équipement public indispensable au bon fonctionnement des services municipaux, conformément à l'article L2111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Malgré les différents échanges entre la préfecture et le trésor public, il semble qu'aucune solution positive ne puisse être apportée pour les dépenses engagées en 2024 et vraisemblablement pour 2025.

En conséquence, après avoir reçu l'avis d'experts juridiques, la commune souhaite avoir la possibilité d'ester en justice, le cas échéant.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à ester en justice.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- autorise monsieur le maire à ester en justice,
- autorise monsieur le maire à désigner l'avocat compétent pour représenter et défendre les intérêts de la commune.
- autorise monsieur le maire à signer tous documents dans le cadre de cette affaire.

Adopté à l'unanimité.

10. DIVERS ET INFORMATIONS

a) Avenant N°2 au marché de travaux « réalisation d'un atelier municipal avec zone de stockage – lot 1 « Terrassement – voiries – assainissement – réseaux divers »

Monsieur l'adjoint au maire, Maurice Schuhler informe les conseillers qu'un second avenant a été établi pour la modification apportée au marché de travaux « réalisation d'un atelier municipal avec zone de stockage » relatif au lot 1 « Terrassement – voiries – assainissement – réseaux divers » passé avec l'entreprise Vogel travaux publics SAS à 67750 Scherwiller.

- plus-value pour augmentation de la surface et augmentation de la quantité de tout-venant.
- Marché initial : 42 500,00 € H.T.
- Avenant n°1 : 1 810,00 € H.T.
- Avenant n°2 : 4 906,45 € H.T.
- Montant du marché avec les avenants : 49 216,45 € H.T.

Le conseil municipal en prend acte.

b) Urbanisme

Déclaration de travaux

Demandeur	Objet des travaux - Lieux des travaux	Date de dépôt	Date de la décision	Nature de la décision
Groupe solution Verte	Installation de panneaux photovoltaïques en toiture au 1 rue principale à FRIESENHEIM	11/02/2025	18/02/2025	Favorable
SAUER Emilie	Isolation de la toiture sur sarking au 1 rue neuve à FRIESENHEIM	24/02/2025	01/04/2025	Favorable
OBERLÉ Jean	Rénovation de la toiture au 2 rue de Rhinau à FRIESENHEIM	13/03/2025	25/03/2025	Favorable

c) Déclarations d'intention d'aliéner

Monsieur le maire annonce que la commune ne désire pas exercer son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n° 067 146 25 R0001 pour le bien cadastré section 11 – parcelle n°75/36 situé au lieu-dit « Oberfeld » à FRIESENHEIM – propriété de Didier JENCZAK.

Monsieur le maire annonce que la commune ne désire pas exercer son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n° 067 146 25 R0002 pour le bien cadastré section A – parcelle n° 1628 situé 43 rue Principale à FRIESENHEIM – propriété de Patricia ANDREETTI.

Monsieur le maire annonce que la commune ne désire pas exercer son droit de préemption urbain sur la déclaration d'intention d'aliéner n° 067 146 25 R0003 pour le bien cadastré section E – parcelle n° 515 située rue de Rhinau à FRIESENHEIM – propriété de Danielle PODVIN.

Le conseil municipal est invité à en prendre acte.

d) Factures d'investissement

Il est porté à la connaissance de l'assemblée, les factures imputée à la section d'investissement :

- ✓ Bergheimer France – Gundershoffen : 14 096,40 € TTC – pose des portes sectionnelles – atelier lot 8.
- ✓ Alsace Scop sols industriels - Hindisheim : 16 040,26 € TTC – dallage industriel – atelier lot 4.
- ✓ Schoenenberger SAS - Colmar – Rhinau : 52 224,89 € TTC – couverture bardage – atelier lot 6.
- ✓ Vogel travaux publics SAS – Scherwiller : 5 914,80 € TTC – terrassement voirie assainissement – atelier lot 1.
- ✓ Vogel travaux publics SAS – Scherwiller : 9 524,41 € TTC – terrassement voirie assainissement – atelier lot 1.
- ✓ Ehrhart Scierie SAS – Hilsenheim : 3 948,28 € TTC – bois massif pour charpente atelier.
- ✓ Eclatec SAS – Laxou : 377,82 € TTC – luminaire Led pour voirie à Zelsheim.
- ✓ Amazon : 520,80 € TTC – achat d'une scie circulaire pour le service technique.
- ✓ Electro du Rhin SARL - Boofzheim : 37,99 € TTC – achat d'un convecteur.
- ✓ Cook et tendances – Horbourg-Wihr : 402,16 € TTC – vaisselles pour mairie.

e) Etat des indemnités des élus

La loi du 27/12/2019 Engagement et Proximité ainsi que le Code Général des Collectivités obligent les communes à diffuser l'ensemble des indemnités perçues par les élus au titre de l'année écoulée et ce avant le vote du nouveau budget. Cet état indiquant les montant bruts, a été transmis par courriel à l'ensemble du conseil municipal, pour leur information, en date du 8 avril 2025.

f) Bilan Òschterputz – 5 avril 2025

Madame l'adjointe, Édith Thurner fait un point à l'assemblée du bilan de l'opération Òschterputz du 5 avril 2025.

Elle informe le conseil que cette année, le volume de déchets collectés est inférieur à l'année précédente. De même, la participation de la population a été faible et ce sont toujours les mêmes volontaires qui se présentent.

g) Bilan Repair café – 22 mars 2025

Monsieur le maire et monsieur l'adjoint, Éric Vautrin remercient madame la conseillère municipale, Céline Schneider qui est à l'origine de cette initiative et qui s'est fortement impliquée dans l'organisation du Repair café du 22 mars 2025.

Celle-ci fait un point à l'assemblée du bilan de cet évènement. Tout d'abord, elle informe le conseil que le président de l'association Project'ill remercie la commune pour son accueil et annonce que cet évènement a été une réussite. En effet, l'association a réalisé un très bon score avec 49 objets rapportés dont 25 objets ont été réparés, 13 objets réparables et 9 objets non réparables.

h) Concert du 4 mai à la salle polyvalente

Monsieur l'adjoint, Éric Vautrin fait part aux conseillers que la commune va organiser, pour la seconde fois, un concert de charité avec la participation de l'harmonie municipale de Benfeld. Le concert aura lieu à la salle polyvalente de Friesenheim, dimanche 4 mai 2025 à 16 h 00. Une exposition et une possibilité de restauration seront proposées par l'association Afrikarité. Venez nombreux !

i) Centrale photovoltaïque : convention et bail

Monsieur le maire signale à l'assemblée que la convention de mise à disposition avec promesse de bail emphytéotique a été signée au mois de mars.

j) Point panneaux solaires – atelier

La commune est en attente d'un retour d'Alter Alsace Énergie.

k) Réunion chef poste brigade verte : 14/04 à 18 h

Une réunion est prévue en mairie, le 14 avril. Elle réunira le maire, les adjoints et le chef de poste de la brigade verte pour définir des domaines à aborder lors de la prochaine commission brigade verte du 24 avril 2025 20 h 00 qui proposera les consignes à donner à la brigade verte.

l) RPS

Il a été décidé de reporter l'examen approfondi du point risques psychosociaux lors d'un prochain conseil, compte-tenu du temps nécessaire à sa présentation.

m) Prochaines réunions

- Réunion maire/adjoints : 28 avril 2025 à 20h.
- Réunion du conseil municipal : 15 mai 2025 à 20h15.
- Réunion commission « cimetières » : date restant à définir.
- Réunion commission brigade verte : 24 avril 2024 à 20 h.

Avant de clore la séance, madame l'adjointe, Édith Thurner annonce à l'assemblée que le conseil de fabrique organise avec la participation de la chorale double croche un concert « MÉLI-MÉLODIE », le samedi 24 mai 2025 à 20 h 00 à l'église de Friesenheim. À cet effet, une participation financière pour les boissons sera demandée à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, monsieur le maire lève la séance à 21 h 26.

Le secrétaire de séance
Éric Vautrin



Le maire,
René Eggermann

